

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie L'Enfant Magique Inc.	Numéro de permis 2022093	Date d'inspection Le 23 août 2023	
Nom de l'établissement Halte Scolaire L'Enfant Magique		Numéro de téléphone (506) 789-2220	
Adresse 61 Dover Street Campbellton NB E3N 1P7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Pendant la visite, l'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux.
- Les trois dossiers des membres du personnel sont complets.
- Observations: Les enfants s'amuse à l'extérieur à mon arrivée. Lavage des mains et le diner. Les éducatrices chantent pendant les transitions.
- Discussions avec l'éducatrice concernant les dossiers des membres du personnel et la documentation et la planification.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 août 2023

Date

original signé par
Stephanie Bernatchez

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 août 2023

Date